

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 900

28 avril 2009

SOMMAIRE

AAS (Ambient Activity Systems) S.à.r.l.	43185	Goodyear Luxembourg Tires S.A.	43182
.....		Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l.	43198
Alaneda S.A.	43198	
.....		House of Arts & Design S.à r.l.	43175
Allbest S.A.	43157	IHLC Investment Company Sàrl	43174
.....		Lanthea Holding S.A.	43156
Ambient Activity Systems Consulting S.à r.l.	43185	Les Deux Tigres S.A.	43158
.....		L.S.F. S.A.	43161
Baby Design S.à r.l.	43155	Magic Trade Ltd S.à.r.l	43180
.....		Manacom S.A.	43193
Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	43162	MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l.	43199
.....		Microcap 07 S.C.A., SICAR	43188
BIP Venture Partners S.A., SICAR	43159	Mocelia S.A.	43160
.....		NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	43161
Brasserie du Brill S.à r.l.	43180	NSI Switzerland S.à r.l.	43162
.....		Nucleus Management S.A.	43185
CCEEP Participations S.à r.l.	43196	Olivant Investments Switzerland S.A.	43186
.....		Pathway Hotels S.A.	43197
Charitable Luxembourg Three S.à r.l.	43160	Preferred Retail S.A.	43188
.....		Private Equity Portfolio 2007 S.C.A., SI-CAR	43193
Dahlia A SICAR S.C.A.	43192	R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l.	43159
.....		RCF S.à r.l.	43183
Dahlia B SICAR S.C.A.	43193	S.L.E. - Installations	43156
.....		Société Luxembourgeoise d'Entreprises	43156
Delphirica Investments S.à r.l.	43167	
.....		Start Holdco S.à.r.l.	43154
Devimus International S.A.	43156	Trank Holding S.A.	43193
.....		Travail S.A.	43197
DONP S.à r.l.	43199	Traxys S.à r.l.	43174
.....		VF Entreprises S.à r.l.	43163
Elistart S.A.	43154	Vrucht Invest S.A.	43155
.....			
Encyclopaedia Universalis S.A.	43200		
.....			
Entreprise Générale S.A.	43181		
.....			
Etablissements J.L. Selenati Sàrl	43199		
.....			
Eugénie Patri Sébastien EPS	43176		
.....			
Fenix S.A.	43199		
.....			
Ferromin S.A.	43198		
.....			
Ferromin S.A.	43197		
.....			
Filtra Management S.A.	43175		
.....			
Financière de l'Union S.A.	43158		
.....			
Fintlux S.A.	43175		
.....			
Florar S.A.	43157		
.....			
Fondation Greenpeace Luxembourg	43167		
.....			
Garage Faber Ell Sàrl	43198		
.....			
Garage Faber S.à r.l.	43197		
.....			
Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.	43182		
.....			

Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 127.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

—
Extract of the written resolution of the partners of the company dated on March 10th, 2009

Mr. Michal CHALACZKIEWICZ, born on March 22nd, 1980, in Warszawa (Poland) residing professionally at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom is appointed as additional Category A Manager for an unlimited period.

Certified copy

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 10 mars 2009

Mr Michal CHALACZKIEWICZ, né le 22 mars 1980 à Warszawa (Pologne) résidant professionnellement au 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom est nommé gérant supplémentaire de catégorie A de la société susnommée pour une durée illimitée.

Certifié conforme

Start Holdco S.à.r.l.

B. PRUDHOMME / G. HISLOP

B Manager / A Manager

Référence de publication: 2009048068/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Elistart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.380.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2009 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de la société Avondale Nominees Ltd, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, BVI, en tant qu'administrateur de la société.

2. L'Assemblée confirme la démission de la société Ardavon Holdings Ltd, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, BVI, en tant qu'administrateur de la société.

3. L'Assemblée confirme la nomination de la société Fidroyal SARL ayant son siège social à 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, numéro d'immatriculation au Registre de Commerce de Luxembourg B42317, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2013.

4. L'Assemblée confirme la nomination de Mr Paul Worth, né le 13 décembre 1952 à Wokingham, Grande Bretagne, demeurant à 38 rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2013.

5. L'Assemblée confirme la nomination de Mr Francis Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2013.

6. La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2009.

Pour Elistart S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048166/634/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Baby Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 114, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 27.502.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bernardo PELLITTERI, retraité, né à Castronovo Di Sicilia (Italie) le 16 juillet 1949 (No. Matricule 19490716176) demeurant à L-3870 Schifflange, 95, Cité Paerchen.

2.- son épouse demeurant avec lui Madame Christiane ROSSI, salariée, née à Esch/Alzette le 26 février 1956 (No. Matricule 19560226163).

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "BABY DESIGN S.à.r.l." (Matricule 19882401351), avec siège social à L-4010 Esch/Alzette, 114, rue de l'Alzette;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 27.502;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 février 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 6.044;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 4.269 et modifiée suivant acte sous seing privé daté du 10 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 12.047.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée "BABY DESIGN S.à.r.l." ont décidé la dissolution anticipée de la société à la date du 31 janvier 2009. Les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3870 Schifflange, 95, Cité Paerchen.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pellitteri, Rossi, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 2 avril 2009. Relation: EAC/2009/3796. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009048302/209/38.

(090055912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

—
- L'adresse de l'Administrateur suivant de la société est modifiée comme suit:

* Monsieur Denis DUMONT, Administrateur de société, demeurant au 19, Avenue de Croix de Rive, CH-1028 PRE-VERENGES.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

VRUCHT INVEST S.A.

D. PIERRE / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009048070/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Lanthea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 86.584.

—
Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 26 janvier 2009

3^{ème} Résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour LANTHEA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048263/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Devimus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.652.

—
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTMEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048074/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04221. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

SLE, Société Luxembourgeoise d'Entreprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.827.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048090/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06940. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

S.L.E. - Installations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 8, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.265.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.
 FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
 259, ROUTE D'ESCH
 L-1471 LUXEMBOURG
 Signature

Référence de publication: 2009048091/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06942. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Florar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.437.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 06/04/2009 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- * Van Lanschot Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- * Van Lanschot Corporate Services S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- * Harbour Trust and Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008;

- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, RCS B 51.238, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 06.04.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048220/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Allbest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.079.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2008

M. Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg et demeurant au 219 rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur de catégorie B en remplacement de M. Toby Herkrath, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour ALLBEST S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048156/696/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.855.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FINANCIERE DE L'UNION S.A.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2009048196/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Les Deux Tigres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.098.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

La société anonyme GELUCO S.A., avec siège à L- 2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, (RC B N ° 14.992), en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Laquelle comparante, ès- qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L- 2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse une société anonyme sous la dénomination de "LES DEUX TIGRES S.A.", (RC B 71.098) constituée suivant acte notarié du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C N ° 799 du 27 octobre 1999.

- que la comparante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.

- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant le registre des actions de la société qui a été immédiatement détruit.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf quatre-vingt-cinq euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 mars 2009. Relation: EAC/2009/3335. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} avril 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009048301/207/37.

(090055810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.919.

En date du 22 mai 2008, lors de la constitution de R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.920, R3 Capital Partners Master, L.P., l'associé unique de la Société, a apporté les 25.000 parts sociales qu'elle détient dans la Société et qui représentent l'intégralité du capital social de la Société à R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l..

Par conséquent, R3 Capital Partners Luxembourg Holdings I, S.à r.l. est devenue l'associé unique de la Société et détient les 25.000 parts sociales de la Société depuis le 22 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R3 Capital Partners Luxembourg Holdings II, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048172/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

BIP Venture Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 114.029.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mars 2009

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer administrateurs:

- Monsieur Romain Bausch, Maître en sciences économiques, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Norbert Becker, Consultant, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Alain Georges, Docteur en droit, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Marc Giorgetti, Entrepreneur, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Pit Hentgen, Economiste, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Claude Kremer, Avocat, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur François Pauly, Administrateur de sociétés, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Georges Prost, Expert fiscal diplômé, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Robert Scharfe, Maître en sciences économiques, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Pierre Schneider, Industriel, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012;
- Monsieur Michel Wurth, Economiste, pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle statutaire des actionnaires de 2012.

...

L'assemblée générale donne à l'unanimité le mandat de révision des comptes de l'exercice 2009 à la société Ernst & Young S.A. (jusqu'au 31.12.2009).

...

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Alain Georges

Président

Référence de publication: 2009048522/8198/42.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04404. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Charitable Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.800,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.147.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048235/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Mocelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.796.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 3 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 3 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 3 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour MOCELIA S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009048243/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour L.S.F. S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048246/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 mars 2009

L'associée unique a décidé d'accepter la démission de sa fonction de gérant de catégorie B présentée par Monsieur Alain Heinz avec effet au 31 mars 2009.

L'associée unique a décidé de nommer en remplacement, avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Johan Buijs, né le 15 septembre 1965 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 27, Nieuwe Steen, NL-1625 HV Hoorn, Pays-Bas, comme gérant de catégorie A.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NSI Luxembourg Holding S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009048248/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 mars 2009

L'associée unique a décidé d'accepter la démission de sa fonction de gérant de catégorie B présentée par Monsieur Alain Heinz avec effet au 31 mars 2009.

L'associée unique a décidé de nommer en remplacement, avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Johan Buijs, né le 15 septembre 1965 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 27, Nieuwe Steen, NL-1625 HV Hoorn, Pays-Bas, comme gérant de catégorie A.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NSI SWITZERLAND S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009048250/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 110.187.

—
Die Gesellschaft wurde in Luxemburg gegründet gemäss Urkunde vom Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, wohnhaft in Luxemburg, am 4. August 2005, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg), Nummer 45 vom 7. Januar 2006.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember 2008 wurde und beim Handels- Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. April 2009.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009048275/6565/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03886. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

VF Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.047.

In the year two thousand nine, on the thirty first day of March.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VF Enterprises S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.047 (the Company). The Company was incorporated on March 3, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 671 of March 27, 2009.

There appeared:

VF Global Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.045 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of the issuance of one hundred thousand new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under items 1. and 2. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) by way of the issuance of one hundred thousand new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the one hundred thousand new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting of (i) 15,549,999 shares having a par value of HKD 1.- each (the Shares) of VF Asia Limited, a Hong Kong corporation having its address at Flat B 10/F Kader Bldg, 22 Kai Cheung Rd Kowloon Bay, Kln Hong Kong, registered with the Hong Kong General Chamber of Commerce under membership number HKV0070 (VF Asia) and (ii)

the beneficial interest in one share of VF Asia (the Share Held in Trust), the Shares and the Share Held in Trust, having an aggregate accounting value of one billion six hundred seventy-five million five hundred eighty-nine thousand six hundred forty Hong Kong Dollars (HKD 1,675,589,640.-).

The contribution in kind of the Shares and the Share Held in Trust to the Company, in an aggregate amount one billion six hundred seventy-five million five hundred eighty-nine thousand six hundred forty Hong Kong Dollars (HKD 1,675,589,640.-), being the equivalent to one hundred sixty-three million eight hundred seventy-two thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 163,872,667.-) at the exchange rate being the official rate of the European Central Bank as of March 30, 2009 (i.e. HKD 1.- = EUR 0.0978), shall be allocated as follows:

- an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of one hundred sixty-three million seven hundred seventy-two thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 163,772,667.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares and the Share Held in Trust is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of VF Asia, dated February 28, 2009 and signed for approval by the management of VF Asia (the Pro Forma Accounts) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the VF Asia and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate issued by the management of VF Asia and the Company in respect of the Shares and the Share Held in Trust states in essence that:

1. "VF Global Investments SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.045 (the Sole Shareholder) is the sole holder of the Shares.

2. The Shares and the Share Held in Trust are fully paid-up and represent the entire share capital of VF Asia Limited.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares and the Share Held in Trust.

4. None of the Shares nor the Share Held in Trust is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. The Sole Shareholder and the holder of the share according to the trust deed in connection with the Share Held in Trust consented in writing to the transfer of the Shares and the Share held in Trust to the Company. As a result, there exists no pre-emption right nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares or the Share Held in Trust be transferred to him/her.

6. According to the laws of Hong Kong and the articles of association of VF Asia Limited, the Shares and the Share held in Trust are freely transferable to the Company.

7. All formalities required in Hong Kong in connection with the transfer of the Shares and the Share Held in Trust will be performed at the request of the Sole Shareholder at the latest on the date of the capital increase of the Company.

8. Based on general accepted accounting principles, the Shares and the Share Held in Trust are valued at least HKD 1,675,589,640.- as per the attached pro forma accounts dated February 28, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-), represented by one hundred twelve thousand five hundred (112,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VF Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.047 (la Société). La Société a été constituée le 3 mars 2009 suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 27 mars 2009.

A comparu:

VF Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.045 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Ralet, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant cent mille euros (EUR 100.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent mille nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de (i) 15.549.999 actions ayant une valeur nominale de HKD 1 chacune (les Actions) de VF Asia

Limited, une société de Hong Kong ayant son adresse à Flat B 10/F Kader Bldg, 22 Kai Cheung Rd Kowloon Bay, Kln Hong Kong, immatriculée à la Chambre de Commerce Générale de Hong Kong sous le numéro HKV0070 (VF Asia), et (ii) le droit bénéficiaire à une action de VF Asia (l'Action Détenue en Fiducie), les Actions et l'Action Détenue en Fiducie ayant une valeur comptable totale d'un milliard six cent soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante dollars de Hong Kong (HKD 1.675.589.640,-).

L'apport en nature des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société, d'un montant total d'un milliard six cent soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante dollars de Hong Kong (HKD 1.675.589.640,-), qui équivaut à un montant de cent soixante-trois millions huit cent soixante-douze mille six cent soixante sept euros (EUR 163.872.667,-) au taux de change officiel de la Banque Centrale Européenne du 30 mars 2009 (i.e. HKD 1,- = EUR 0,0978) sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- un montant de cent soixante-trois millions sept cent soixante-douze mille six cent soixante-sept euros (EUR 163.772.667,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société est documentée entre autres par (i) les comptes pro forma de VF Asia, datés du 28 février 2009 et signés pour accord par la direction de VF Asia (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la direction de VF Asia et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort essentiellement du certificat d'apport émis par la direction de VF Asia et la Société concernant les Actions et l'Action Détenue en Fiducie que:

1. VF Global Investments SARL, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.045 (l'Associé Unique) est le propriétaire unique des Actions.

2. Les Actions et l'Action Détenue en Fiducie sont entièrement libérées et représentent l'intégralité du capital social de VF Asia Limited.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit de disposer des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie.

4. Aucune des Actions ni l'Action Détenue en Fiducie n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur aucune des Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.

5. L'Associé Unique et le détenteur de l'action en vertu de l'acte de fiducie relatif à l'Action Détenue en Fiducie ont consenti par écrit à la cession des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société. Ainsi, il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Actions ou l'Action Détenue en Fiducie lui soient cédées.

6. Les Actions et l'Action Détenue en Fiducie sont librement cessibles en vertu des lois de Hong Kong et des statuts de VF Asia Limited.

7. Toutes les formalités requises à Hong Kong en rapport avec la cession des Actions et de l'Action Détenue en Fiducie à la Société seront effectuées à la demande de l'Associé Unique au plus tard le jour de l'augmentation de capital de la Société.

8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, les Actions et l'Action Détenue en Fiducie sont évaluées à au moins HKD 1.675.589.640,- selon les comptes pro forma annexés datés du 28 février 2009 et depuis que cette évaluation a été établie, aucun changement matériel n'a eu lieu qui pourrait avoir déprécié la valeur de cet apport fait à la Société.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Pro Forma, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-), représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités afférentes (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.500,- (six mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13142. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050111/242/240.

(090058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.475,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance du 18 mars 2009

Le siège social de la Société sera transféré du 46a, Avenue John F Kennedy L-1855 Luxembourg au Centre Rosenstiel, 8, rue Beck, L-2340 Luxembourg avec effet au 1^{er} Avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Delphirica Investments S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009048251/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fondation Greenpeace Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 112.

—
L'an deux mille huit, le douze septembre à quatorze heures.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réuni le Conseil d'Administration de la Fondation Greenpeace Luxembourg,

Composé des membres suivants:

Présidente:

Brömmel Christa, de nationalité Allemande - née le 15.10.1965, demeurant au 37, rue Lascombes à L-1953 Luxembourg, employée privée,

Vice Président:

Galano Vincent, de nationalité Française, né le 8.05.1958, demeurant au 23, rue Mengin à F-54470 Thiaucourt, enseignant, représenté aux fins des présentes par Monsieur Marc Thiltgen, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration, laquelle procuration reste annexée au présent acte,

Trésorier:

Marc Thiltgen, de nationalité Luxembourgeoise, né le 29.08.1971, demeurant au 5, rue du Moulin à L-6933 Mensdorf, employé privé,

Secrétaire:

Barbara Hemon, de nationalité Française, née le 16.09.1965, demeurant au 8, rue de Syren à L-5870 Alzingen, architecte,

Membre:

Norbert Schneider, de nationalité Luxembourgeoise, né le 07.10.1975, demeurant au 42, rue DJ Hoferlin à L-4136 Esch-sur-Alzette, employé privé,

ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 34, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°607, page 29.134 de 1992, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°168, page 8.063 de 1995.

La séance est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de la présidente préqualifiée.

La présidente désigne comme secrétaire la secrétaire préqualifiée et choisit comme scrutateur les autres comparants préqualifiés.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'article 31 de la loi du 21 avril 1928 tels que modifié par la loi du 4 mars 1994 stipule que

" **Art. 31.** Si le fondateur n'a pas déterminé les conditions d'après lesquelles les statuts peuvent être modifiés, ils ne pourront l'être que par accord entre le Ministre de la Justice et la majorité des administrateurs en fonction."

D'autre part, il est stipulé à l'article 27 que la formation de la fondation, si elle n'est point faite par testament nécessite la forme authentique. Qu'en conséquence pour une modification des statuts de la fondation il faut faire retenir dans un acte authentique les amendements aux statuts de la Fondation Greenpeace Luxembourg de l'accord de l'unanimité du Conseil d'Administration (voir article 15 des statuts) et du Ministère de la Justice. Que l'accord du Ministère de la Justice par rapport au projet de modification des statuts (à obtenir) et de la coordination des statuts en résultant, a été obtenu et reste annexée en copie. Que le Conseil d'Administration de la Fondation est actuellement réuni à l'unanimité pour décider de l'approbation des modifications statutaires et de la coordination des statuts en résultant.

l) L'ordre du jour du conseil d'administration est conçu comme suit:

- a) Fixation du nouveau siège social de la société au 34, Avenue de la Gare à L-4130 Esch-sur-Alzette.
- b) Remplacement dans l'ensemble des statuts de la société du terme "établissement" ou "établissement d'utilité publique" par le terme "Fondation" et coordination subséquente des statuts.
- c) Modification des articles 4, 5, 8, 9, 13, 14 et 16 des statuts pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. Le patrimoine de la Fondation se compose comme suit:

- d'une dotation initiale de 2.478,94 Euros apportée conjointement par les fondateurs;
- des dons, legs et subventions bénévoles qu'il pourrait recevoir de même que les dotations faites conformément aux dispositions légales;
- des revenus du patrimoine de la Fondation et des revenus produits par les activités de la Fondation.

Art. 5. La Fondation est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 7 membres. Le mandat des membres du Conseil d'Administration a une durée de un an.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Art. 9.

1. En cas de décès, de révocation ou de démission d'un administrateur en cour de mandat, un remplaçant sera désigné par l'autorité qui avait nommé l'administrateur décédé ou démissionnaire. Le remplaçant achève le mandat de l'administrateur décédé ou démissionnaire.

2. En cas de décès, de révocation ou de démission du président de la Fondation, le Conseil d'Administration désigne un nouveau président parmi les membres du Conseil d'Administration. Dans l'intervalle, la fonction de président est exercée par le vice-président.

Art. 13. Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité un ou plusieurs administrateurs ou/et personnes tierces chargé(e)s de la gestion journalière de la Fondation. Les administrateurs représentent la Fondation dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 14.

1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
2. Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration établit les comptes de gestion de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent.
3. Les comptes et le budget seront communiqués au Ministre de la Justice, conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 16. En cas de disparition de la Fondation par dissolution ou liquidation ou de toute autre façon, la totalité du patrimoine de la Fondation sera transmise à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une ou plusieurs autres fondations de droit luxembourgeois.

d) Coordination de l'ensemble des statuts de la société sur base de l'agenda ci-avant pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}.

1. Par la présente il est créé une Fondation soumise aux présents statuts et aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée par la suite.

2. La Fondation, ci-après "Fondation" portera la dénomination FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège social de la Fondation est établi Esch-sur-Alzette. La durée de la Fondation est illimitée.

Objet

Art. 3. La Fondation a pour objet de réaliser à l'aide du patrimoine que ses fondateurs ont mis à sa disposition, des dons, legs et subventions bénévoles qu'ils pourraient recevoir et des revenus de son patrimoine, les missions d'utilité publique suivantes:

- de réaliser, seule ou en collaboration avec d'autres organisations des campagnes de sensibilisation ou d'information du public en matière d'environnement;
- de réaliser, seule ou en collaboration avec d'autres organisations des projets d'éducation dans le domaine de l'environnement;
- de réaliser, seule ou en collaboration avec d'autres organisations, des recherches scientifiques en rapport avec la protection de l'environnement;
- d'acquérir et d'assurer l'entretien et le fonctionnement du matériel de recherche scientifique et de documentation scientifique, l'équipement audio-visuel, de traitement de documents et bureautique nécessaire et tout équipement autrement requis pour la réalisation des oeuvres d'intérêt public visés au présent article sub a), b) et c);
- d'acheter des terrains en vue de leur protection ou de leur aménagement, ainsi que toutes autres activités liées à la protection et à la sauvegarde de l'environnement.

Patrimoine

Art. 4. Le patrimoine de la Fondation se compose comme suit:

- d'une dotation initiale de 2.478,94 Euros apportée conjointement par les fondateurs;
- des dons, legs et subventions bénévoles qu'il pourrait recevoir de même que les dotations faites conformément aux dispositions légales;
- des revenus du patrimoine de la Fondation et des revenus produits par les activités de la Fondation.

Administration

Art. 5. La Fondation est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 7 membres. Le mandat des membres du Conseil d'Administration a une durée de un an.

Art. 6. Les fonctions d'administrateur sont honorifiques. Seuls sont restitués aux administrateurs les frais effectivement exposés par eux dans l'exercice de leur fonction.

Art. 7. Les membres du Conseil d'Administration sont désignés de la manière suivante:

- trois membres, dont le président de la Fondation, sont désignés par l'assemblée générale de l'association sans but lucratif GREENPEACE LUXEMBOURG;

- les trois membres ainsi désignés procéderont par cooptation pour compléter le Conseil d'Administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Sans préjudice de l'article 40 de la loi du 21 avril 1928, un membre du Conseil d'Administration de la Fondation peut être révoqué, à la majorité des autres membres du Conseil d'Administration de la Fondation, si l'administrateur a fait preuve de négligence ou d'impéritie ou s'il a commis un manquement aux obligations et principes qui sont imposés par la loi et par les statuts ou s'il a eu un comportement incompatible avec les objectifs de la Fondation ou s'il a disposé des biens de l'institution contrairement à leur destination ou pour des fins contraires à l'ordre public. Il est pourvu au remplacement de l'administrateur révoqué selon les dispositions de l'article 9.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Art. 9.

1. En cas de décès, de révocation ou de démission d'un administrateur en cour de mandat, un remplaçant sera désigné par l'autorité qui avait nommé l'administrateur décédé ou démissionnaire. Le remplaçant achève le mandat de l'administrateur décédé ou démissionnaire.

2. En cas de décès, de révocation ou de démission du président de la Fondation, le Conseil d'Administration désigne un nouveau président parmi les membres du Conseil d'Administration. Dans l'intervalle, la fonction de président est exercée par le vice-président.

Art. 10. Tout changement dans la composition du Conseil d'Administration sera publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 11.

1. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par année sociale sur convocation du président de la Fondation. Le président est tenu de convoquer le Conseil d'Administration à la demande de deux administrateurs au moins.

2. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président, ou en cas d'empêchement, par le vice-président.

3. En cas d'empêchement un administrateur peut donner procuration à un autre administrateur pour le remplacer. La procuration devra être écrite et ne sera valable que pour une réunion. Un administrateur ne pourra être mandataire que d'une seule procuration.

4. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des trois quarts des voix existantes. Le Conseil délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est présente.

Art. 12.

1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation et pour l'accomplissement de tous actes de disposition qui tendent à la réalisation de son objet social.

2. Le Conseil d'Administration est notamment habilité à opérer toutes acquisitions et aliénations immobilières. Il décide du placement des capitaux, de l'emploi des revenus de la Fondation, de l'administration, de la gestion et de l'utilisation des biens sociaux.

3. Le Conseil d'Administration peut accepter des donations et des legs à la Fondation. Le Conseil d'Administration est habilité à examiner si l'origine des fonds est compatible avec l'objet de la Fondation. Si cette conformité n'est pas donnée, le Conseil d'Administration peut décider à la majorité des trois quarts de refuser une libéralité et de la restituer au donateur.

Art. 13. Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité un ou plusieurs administrateurs ou/et personnes tierces chargé(e)s de la gestion journalière de la fondation. Les administrateurs représentent la Fondation dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires.

Comptes annuels

Art. 14.

1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration établit les comptes de gestion de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent.

3. Les comptes et le budget seront communiqués au Ministre de la Justice, conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928.

Modification des statuts

Art. 15.

1. Les statuts de la Fondation pourront être changés de l'accord unanime des administrateurs en fonction et de l'accord du Ministre de la Justice.

2. Toute modification aux statuts sera publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. En cas de disparition de la Fondation par dissolution ou liquidation ou de toute autre façon, la totalité du patrimoine de la Fondation sera transmise à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une ou plusieurs autres fondations de droit luxembourgeois."

Il) Il a été établi une liste de présence renseignant les administrateurs, présents ou représentés, laquelle liste après avoir été signée par les administrateurs, leurs mandataires et les membres du Bureau, restera annexée au présent acte et sera soumise à l'enregistrement ensemble avec le présent acte.

Les procurations des administrateurs représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que tous les administrateurs sont présents ou représentés à la présente réunion, les administrateurs et leurs mandataires se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour que leur a été communiqué au préalable.

Monsieur le Président déclare ensuite et les administrateurs présents ou représentés le reconnaissent:

- que le Conseil d'Administration a, à l'unanimité, décidé la modification des articles 4, 5, 8, 9, 13, 14 et 16 des statuts de la FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG pour leur donner la teneur ci-avant précisée dans l'ordre du jour,
- que la consultation de l'organe consultatif prévu par les actuels statuts a eu lieu,
- que la totalité des administrateurs sont présents ou représentés,
- que partant le conseil d'administration est valablement constitué et est autorisé à délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil d'administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration confirme la fixation du nouveau siège social de la Fondation au 34, Avenue de la Gare à L-4130 Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Remplacement dans l'ensemble des statuts de la société du terme "établissement" ou "établissement d'utilité publique" par le terme "Fondation" et coordination subséquente des statuts partout où cela s'avère nécessaire.

Troisième résolution

Le conseil d'administration confirme sa décision de modification des articles 4, 5, 8, 9, 13, 14 et 16 des statuts de la Fondation et décide de leur donner la teneur ci-après telle que précisée dans l'ordre du jour, savoir:

Art. 4. Le patrimoine de la Fondation se compose comme suit:

- d'une dotation initiale de 2.478,94 Euros apportée conjointement par les fondateurs;
- des dons, legs et subventions bénévoles qu'il pourrait recevoir de même que les dotations faites conformément aux dispositions légales;
- des revenus du patrimoine de la Fondation et des revenus produits par les activités de la Fondation.

Art. 5. La Fondation est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 7 membres. Le mandat des membres du Conseil d'Administration a une durée de un an.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Art. 9.

1. En cas de décès, de révocation ou de démission d'un administrateur en cour de mandat, un remplaçant sera désigné par l'autorité qui avait nommé l'administrateur décédé ou démissionnaire. Le remplaçant achève le mandat de l'administrateur décédé ou démissionnaire.

2. En cas de décès, de révocation ou de démission du président de la Fondation, le Conseil d'Administration désigne un nouveau président parmi les membres du Conseil d'Administration. Dans l'intervalle, la fonction de président est exercée par le vice-président.

Art. 13. Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité un ou plusieurs administrateurs ou/et personnes tierces chargé(e)s de la gestion journalière de la Fondation. Les administrateurs représentent la Fondation dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires.

Art. 14.

1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration établit les comptes de gestion de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent.

3. Les comptes et le budget seront communiqués au Ministre de la Justice, conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 16. En cas de disparition de la Fondation par dissolution ou liquidation ou de toute autre façon, la totalité du patrimoine de la Fondation sera transmise à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une ou plusieurs autres fondations de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration décide la coordination des statuts de la société sur base de l'agenda pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

"Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}.

1. Par la présente il est créé une Fondation soumise aux présents statuts et aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée par la suite.

2. La Fondation, ci-après "Fondation" portera la dénomination FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG.

Art. 2. Le siège social de la Fondation est établi Esch-sur-Alzette. La durée de la Fondation est illimitée.

Objet

Art. 3. La Fondation a pour objet de réaliser à l'aide du patrimoine que ses fondateurs ont mis à sa disposition, des dons, legs et subventions bénévoles qu'ils pourraient recevoir et des revenus de son patrimoine, les missions d'utilité publique suivantes:

- de réaliser, seule ou en collaboration avec d'autres organisations des campagnes de sensibilisation ou d'information du public en matière d'environnement;
- de réaliser, seule ou en collaboration avec d'autres organisations des projets d'éducation dans le domaine de l'environnement;
- de réaliser, seule ou en collaboration avec d'autres organisations, des recherches scientifiques en rapport avec la protection de l'environnement;
- d'acquérir et d'assurer l'entretien et le fonctionnement du matériel de recherche scientifique et de documentation scientifique, l'équipement audio-visuel, de traitement de documents et bureautique nécessaire et tout équipement autrement requis pour la réalisation des oeuvres d'intérêt public visés au présent article sub a), b) et c);
- d'acheter des terrains en vue de leur protection ou de leur aménagement, ainsi que toutes autres activités liées à la protection et à la sauvegarde de l'environnement.

Patrimoine

Art. 4. Le patrimoine de la Fondation se compose comme suit:

- d'une dotation initiale de 2.478,94 Euros apportée conjointement par les fondateurs;
- des dons, legs et subventions bénévoles qu'il pourrait recevoir de même que les dotations faites conformément aux dispositions légales;
- des revenus du patrimoine de la Fondation et des revenus produits par les activités de la Fondation.

Administration

Art. 5. La Fondation est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 7 membres. Le mandat des membres du Conseil d'Administration a une durée de un an.

Art. 6. Les fonctions d'administrateur sont honorifiques. Seuls sont restitués aux administrateurs les frais effectivement exposés par eux dans l'exercice de leur fonction.

Art. 7. Les membres du Conseil d'Administration sont désignés de la manière suivante:

- trois membres, dont le président de la Fondation, sont désignés par l'assemblée générale de l'association sans but lucratif GREENPEACE LUXEMBOURG;
- les trois membres ainsi désignés procéderont par cooptation pour compléter le Conseil d'Administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Sans préjudice de l'article 40 de la loi du 21 avril 1928, un membre du Conseil d'Administration de la Fondation peut être révoqué, à la majorité des autres membres du Conseil d'Administration de la Fondation, si l'administrateur a fait preuve de négligence ou d'impéritie ou s'il a commis un manquement aux obligations et principes qui sont imposés par la loi et par les statuts ou s'il a eu un comportement incompatible avec les objectifs de la Fondation ou s'il a disposé des biens de l'institution contrairement à leur destination ou pour des fins contraires à l'ordre public. Il est pourvu au remplacement de l'administrateur révoqué selon les dispositions de l'article 9.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Art. 9.

1. En cas de décès, de révocation ou de démission d'un administrateur en cour de mandat, un remplaçant sera désigné par l'autorité qui avait nommé l'administrateur décédé ou démissionnaire. Le remplaçant achève le mandat de l'administrateur décédé ou démissionnaire.

2. En cas de décès, de révocation ou de démission du président de la Fondation, le Conseil d'Administration désigne un nouveau président parmi les membres du Conseil d'Administration. Dans l'intervalle, la fonction de président est exercée par le vice-président.

Art. 10. Tout changement dans la composition du Conseil d'Administration sera publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 11.

1. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par année sociale sur convocation du président de la Fondation. Le président est tenu de convoquer le Conseil d'Administration à la demande de deux administrateurs au moins.

2. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président, ou en cas d'empêchement, par le vice-président.

3. En cas d'empêchement un administrateur peut donner procuration à un autre administrateur pour le remplacer. La procuration devra être écrite et ne sera valable que pour une réunion. Un administrateur ne pourra être mandataire que d'une seule procuration.

4. Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des trois quarts des voix existantes. Le Conseil délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est présente.

Art. 12.

1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation et pour l'accomplissement de tous actes de disposition qui tendent à la réalisation de son objet social.

2. Le Conseil d'Administration est notamment habilité à opérer toutes acquisitions et aliénations immobilières. Il décide du placement des capitaux, de l'emploi des revenus de la Fondation, de l'administration, de la gestion et de l'utilisation des biens sociaux.

3. Le Conseil d'Administration peut accepter des donations et des legs à la Fondation. Le Conseil d'Administration est habilité à examiner si l'origine des fonds est compatible avec l'objet de la Fondation. Si cette conformité n'est pas donnée, le Conseil d'Administration peut décider à la majorité des trois quarts de refuser une libéralité et de la restituer au donateur.

Art. 13. Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité un ou plusieurs administrateurs ou/et personnes tierces chargé(e)s de la gestion journalière de la Fondation. Les administrateurs représentent la Fondation dans toutes les affaires judiciaires et extrajudiciaires.

Comptes annuels

Art. 14.

1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

2. Dans les deux mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration établit les comptes de gestion de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent.

3. Les comptes et le budget seront communiqués au Ministre de la Justice, conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928.

Modification des statuts

Art. 15.

1. Les statuts de la Fondation pourront être changés de l'accord unanime des administrateurs en fonction et de l'accord du Ministre de la Justice.

2. Toute modification aux statuts sera publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. En cas de disparition de la Fondation par dissolution ou liquidation ou de toute autre façon, la totalité du patrimoine de la Fondation sera transmise à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une ou plusieurs autres fondations de droit luxembourgeois."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et administrateurs présents tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau de la réunion et les administrateurs présents ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. BRÖMMEL, V. GALANO, M. THILTGEN, B. HEMON, N. SCHNEIDER, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 septembre 2008, LAC/2008/37553. Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Le présent acte a été approuvé par arrêté Grand-Ducal du 30 janvier 2009 dont copie suit:

Nous Henri,

Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;

Vu les arrêtés grand-ducaux des 2 septembre 1993 et 15 septembre 1995 approuvant les statuts de la fondation dénommée "FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG";

Vu la décision du conseil d'administration de la fondation dénommée "FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG" du 12 septembre 2008, documentée dans un acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du même jour, tendant à modifier les statuts;

Sur le rapport de Notre Ministre de la Justice et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Les statuts de la fondation dénommée "FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG", tels qu'ils ont été modifiés par l'acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2008, sont approuvés.

Art. 2. Les prescriptions des articles 27 à 43 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont à observer.

Art. 3. Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luc FRIEDEN

Palais de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Le Ministre de la Justice

Henri

POUR EXPEDITION CONFORME

Pour le Ministre de la Justice

Guy SCHLEDER

Administrateur général

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009048712/208/358.

(090056158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

IHLC Investment Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 153.340.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 67.138.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg No. 54 du 30 janvier 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

IHLC Investment Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048278/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03887. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

Les comptes annuels consolidés au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

TRAXYS S.à.r.l.

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2009048282/2802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00965. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Fintlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.645.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 décembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FINTLUX S.A.

Georges DIEDERICH / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048572/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

House of Arts & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.601.

—
Die Bilanz am 31.12.2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. BAZZUCCHI / A. WOLFF

Adjoint du Directeur / Adjoint du Directeur

Référence de publication: 2009048283/6668/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04876. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Filtra Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 123.562.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois FENICIA S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FILTRA MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 123.562, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 390 du 13 mars 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme FILTRA MANAGEMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société FILTRA MANAGEMENT S.A..

IV.- Que l'activité de la société FILTRA MANAGEMENT S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme FILTRA MANAGEMENT S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2009. Relation GRE/2009/1414. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009048299/231/52.

(090055842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf février,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de la société Eugénie Patri Sébastien EPS, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B94.049, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), du 25 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 769 du 22 juillet 2003 et qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2373 du 29 septembre 2008 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à Luxembourg sous la présidence de Me Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mme Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur, Mme Charlotte Bastin, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent soixante-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 3.174.410) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions six cent soixante-huit mille sept cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 28.668.752,50) à un montant de trente et un millions huit cent quarante-trois mille cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 31.843.162,50) par l'émission de deux millions cinq cent trente-neuf mille cinq cent vingt-huit (2.539.528) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, nommées ci-après les "Nouvelles Actions";

2. Modification corrélative de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 11.3 des statuts de la Société;

4. Modification de la dernière phrase de l'alinéa 3 de l'article 5.2 des statuts de la Société;

5. Décision d'inclure les modalités de détermination du prix de rachat des actions de classe D payées en nature en insérant un nouveau alinéa 5 à l'article 5.2 des statuts de la Société;

6. Modification de l'article 5.5 des statuts de la Société;

7. Décision de remplacer toute référence à "Interbrew" actuellement contenue dans les statuts de la Société par la référence à "ABInbev";

8. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres contenant l'ordre du jour et tous documents y relatifs adressés par recommandé en date du 16 février 2009 à tous les actionnaires.

IV. Il ressort de la liste de présence que 87,73 % d'actions de 100% d'actions sont présents ou représentés à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

V. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent soixante-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 3.174.410) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions six cent soixante-huit mille sept cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 28.668.752,50) à un montant de trente-et-un millions huit cent quarante-trois mille cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 31.843.162,50) par l'émission de deux millions cinq cent trente-neuf mille cinq cent vingt-huit (2.539.528) actions de classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, nommées ci-après les "Nouvelles Actions".

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites comme suit:

1. La société Patinvest, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.080, souscrit à un million trois cent quatorze mille sept cent vingt-huit (1.314.728) Nouvelles Actions émises en payant ces Nouvelles Actions par un apport en nature pour un montant total de deux cent cinq millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros (EUR 205.759.397) sur lesquels seront alloués un million six cent quarante-trois mille quatre cent dix euros (1.643.410) au capital social et deux cent quatre millions cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (EUR 204.115.987) au compte de prime d'émission. Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance de Patinvest, prénommée, contre la Société pour un montant total de deux cent cinq millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-sept euros (EUR 205.759.397).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

2. La société Vedihold, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132857, souscrit à un million cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante cinq (1.183.255) Nouvelles Actions émises en payant ces Nouvelles Actions par un apport en nature pour un montant total de cent quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-sept euros (EUR 185.183.457) sur lesquels seront alloués un million quatre cent soixante dix-neuf mille soixante-huit euros et soixante-quinze cents (1.479.068,75) au capital social et cent quatre-vingt trois millions sept cent quatre mille trois cent quatre-vingt-huit euros et vingt-cinq cents (EUR 183.704.388,25) au compte de prime d'émission. Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance de Vedihold, prénommée contre la Société pour un montant total de cent quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-sept euros (EUR 185.183.457).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

3. La société Eugénie, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93746, souscrit à treize mille cent quarante-sept (13.147) Nouvelles Actions émises en payant ces Nouvelles Actions par un apport en nature pour un montant total de deux millions cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 2.057.594) sur lesquels seront alloués seize mille quatre cent trente-trois euros et soixante quinze cents (EUR 16.433,75) au capital social et deux millions quarante-et-un mille cent soixante euros et vingt-cinq cents (EUR 2.041.160,25) au compte de prime d'émission. Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance de Eugénie, prénommée, contre la Société, pour un montant total de deux millions cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.057.594).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

4. La société Fortiter S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138512, souscrit à huit mille cent quatorze (8.114) Nouvelles Actions émises en payant ces Nouvelles Actions par un apport en nature pour un montant total d'un million sept cent trente-trois mille soixante-neuf euros (EUR 1.733.069) sur lesquels seront alloués dix mille cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 10.142,50) au capital social et un million sept cent vingt-deux mille neuf cent vingt six euros et cinquante cents (EUR 1.722.926,50) au compte de prime d'émission. Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance de Fortiter S.à r.l., prénommée contre la Société, pour un montant total d'un million sept cent trente-trois mille soixante-neuf euros (EUR 1.733.069).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

5. La société Chapsa Investments S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138634, souscrit à dix mille cent quarante-deux (10.142) Nouvelles Actions émises en payant ces Nouvelles Actions par un apport en nature pour un montant total de deux millions cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt douze euros (EUR 2.166.292) sur lesquels seront alloués douze mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 12.677,50) au capital social et deux millions cent cinquante-trois mille six cent quatorze euros et cinquante cents (EUR 2.153.614,50) au compte de prime d'émission. Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance de Chapsa Investments S.à r.l., prénommée contre la Société, pour un montant total de deux millions cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 2.166.292).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

5. La société Prata Investments S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138511, souscrit à dix mille cent quarante deux (10.142) Nouvelles Actions émises en payant ces Nouvelles Actions par un apport en nature pour un montant total de deux millions cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt douze euros (EUR 2.166.292) sur lesquels seront alloués douze mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante cents (EUR 12.677,50) au capital social et de deux millions cent cinquante-trois mille six cent quatorze euros et cinquante cents (EUR 2.153.614,50) au compte de prime d'émission. Les Nouvelles Actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance de Prata Investments S.à r.l., prénommée contre la Société, pour un montant total de deux millions cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 2.166.292).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Les apports ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport de Audiex S.A, société anonyme, ayant son siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 65469, en date du 18 février 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que les créances respectives d'EUR 205.759.397, EUR 185.183.457, EUR 2.057.594, EUR 1.733.069, EUR 2.166.292 et EUR 2.166.292 convertis respectivement par la société Patrinvest, la société Vedihold, la société Eugénie, la société Fortiter S.à r.l., la société Chapsa Investments S.à r.l. et la société Prata Investments S.à r.l. ne sont pas certaines, liquides et exigibles à la date du présent rapport."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social - Actions

1 La Société a un capital de EUR 31.843.162,50 représenté par 25.474.530 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25.

Les 25.474.530 actions se divisent en 6.000.000 d'actions de la classe A, 6.000.000 d'actions de la classe B, 6.000.000 d'actions de la classe C et 7.474.530 actions de la classe D.

Les primes d'émission éventuellement payées par les actionnaires lors de la constitution de la Société ou lors d'une augmentation de capital sont affectées à un compte disponible à ouvrir au passif du bilan. Tant le conseil d'administration que l'assemblée générale des actionnaires ont le droit de disposer des primes versées sur ce compte, sous condition du respect des conditions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et des modalités des présents statuts. (...)"

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 11.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"3. Par dérogation au paragraphe 1^{er}, les décisions suivantes ne pourront être prises qu'à la majorité qualifiée des neuf dixièmes des membres du conseil d'administration:

- toute décision relative à un endettement d'un montant supérieur à un million d'euros, y compris tout endettement sous forme d'emprunt obligataire;
- toute décision relative aux modalités de remboursement d'un endettement d'un montant supérieur à un million d'euros, y compris tout endettement sous forme d'emprunt obligataire;
- toute décision de Transfert d'actions propres détenues par la Société;
- toute décision de rachat d'actions de la classe D à l'initiative du conseil;
- toute décision prise en vertu des dispositions de l'article 5.5 des présents statuts de la Société."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la dernière phrase de l'alinéa 3 de l'article 5.2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"(...) Les actifs nets en question seront évalués à leur valeur de marché correspondant à la moyenne des cours des trente derniers jours de bourse qui précèdent le jour du rachat et déterminé par la bonne foi du conseil d'administration. (...)"

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'inclure les modalités de détermination du prix de rachat des actions de classe D payées en nature en insérant un nouveau alinéa 5 à l'article 5.2 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

"(...) Pour les actions de classe D le prix de rachat payé en nature sera déterminé de la manière suivante:

(a) au cas où l'actif net de la Société, abstraction faite de la valeur des actions AB InBev ou Titres de Remplacement détenus par la Société, est négatif, chaque actionnaire se verra attribuer pour une (1) action, dix-neuf (19) actions AB InBev ou Titres de Remplacement, et il devra verser, par action rachetée, un montant proportionnel de l'actif net négatif rattaché à chacune de ces actions rachetées, telle que déterminée de bonne foi par le conseil d'administration à la majorité des neuf dixièmes;

(b) au cas où l'actif net de la Société, abstraction faite de la valeur des actions AB InBev ou Titres de Remplacement détenus par la Société, est positif, chaque actionnaire se verra attribuer pour une (1) action, dix-neuf (19) actions AB InBev ou Titres de Remplacement, et il se verra verser, par action rachetée, un montant proportionnel à l'actif net, abstraction faite de la valeur des actions AB InBev ou Titres de Remplacement détenus par la Société, rattaché à chacune de ces actions rachetées, telle que déterminée de bonne foi par le conseil d'administration à la majorité des neuf dixièmes."

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5.5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"5.5 Les titulaires d'actions de la classe A, B, C ou D auront à tout moment la possibilité de faire apport d'actions AB InBev ou de Titres de Remplacement. Tout apport devra porter sur 19 actions AB InBev ou sur un multiple de 19 actions AB InBev ou Titres de Remplacement. Contre 19 actions AB InBev ou Titres de Remplacement, il leur sera attribué une action de la classe D à laquelle sera ajoutée ou retranchée une soulte déterminée de bonne foi par le conseil d'administration à la majorité des neuf dixièmes pour tenir compte de la valeur des actifs nets négatifs, respectivement positifs de la Société autres que les immobilisations financières constituées par des actions AB InBev ou Titres de Remplacement. (...)"

43180

Septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de remplacer toute référence à "Interbrew" actuellement contenue dans les statuts de la Société par la référence à "ABInbev".

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. ROSSI, J. PICARD, C. BASTIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 mars 2009. Relation: LAC/2009/7828. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048638/211/205.

(090056238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

**Magic Trade Ltd S.à.r.l, Société à responsabilité limitée,
(anc. Brasserie du Brill S.à r.l.).**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 103.750.

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Lukman ANDIC, gérant de société, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Lequel comparant déclare qu'il est devenu successivement le seul associé de la société à responsabilité limitée BRASSERIE DU BRILL S.à.r.l avec siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 58, rue Zénon Bernard, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 23 en date du 11 janvier 2005, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.750, suivant deux cessions de parts sous seing privé du 16 novembre 2007, dont les copies après avoir été signées ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes aux fins de formalisation.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la société avec modification afférente de l'article un des statuts.
2. Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article deux des statuts.
3. Fixation de l'adresse du siège social.
4. Acceptation de la démission du gérant unique de la société.
5. Nomination d'un gérant unique de la société.
6. Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article un des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Magic Trade Ltd S.à r.l".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques y compris de la petite restauration.

- l'achat et la vente de produits agro-alimentaires, de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la vente de matériel électrique, industriel, high-tech et de bâtiment en règle générale.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse sociale de la société à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant unique à savoir: Monsieur Paulo TEIXEIRA GONCALVES VINTEM, serveur, demeurant à L-4052 Esch-sur-Alzette, 14, rue de Champs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique: Monsieur Lukman ANDIC, gérant de société, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Sixième résolution

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société et de l'associé. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Andic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2009. Relation: EAC/2009/1686. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009048306/203/66.

(090055713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Entreprise Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.769.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"VALORFIN S.A.", société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à CH-6900 Lugano, 13B, Via F. Pelli, immatriculée au Registre de Commerce de Lugano sous le numéro CH-514.3.027.753-1,

représentée par Monsieur Antonio MAZZOTTA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 mars 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "ENTREPRISE GENERALE S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 59 du 21 février 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Dudelange, en date du 21 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 551 du 17 novembre 1993, modifiée suivant acte reçu par le

prédit notaire ELVINGER, en date du 22 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 432 du 4 septembre 1996, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 11 novembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 503 du 29 mars 2002, modifiée suivant assemblée générale statutaire tenue sous seing privé en date du 6 décembre 2001 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 814 du 29 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.769,

Que le capital de ladite société est à ce jour de trois millions cent vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq euros soixante-quinze cents (EUR 3.129.655,75), représenté par cent vingt-six mille deux cent cinquante (126.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que la société "VALORFIN S.A.", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "ENTREPRISE GENERALE S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que la société "VALORFIN S.A.", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "ENTREPRISE GENERALE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur et du registre des actionnaires.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Mazzotta, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation LAC/2009/12661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009048300/227/55.

(090055821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

**Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme,
(anc. Goodyear Luxembourg Tires S.A.).**

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A.", ayant son siège social à L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.219, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 819 du 4 novembre 1999,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hermann LANGE, directeur financier, demeurant à Erpeldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick SCHORLE, employé privé, demeurant à Irrel (Allemagne).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentais d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société de "GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A." en "GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS S.A.", de sorte que l'article 1^{er} statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS S.A."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "GOODYEAR LUXEMBOURG TIRES S.A." en "GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOODYEAR DUNLOP TIRES OPERATIONS S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. LANGE, P. SCHORLE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 9 avril 2009. Relation: MER/2009/681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009048304/243/55.

(090055732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

RCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 141.361.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "RCF S.à r.l.", avec siège social à L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2326 du 24 septembre 2008,

ici représentée par sa gérante administrative:

- Madame Carmen LEARDINI, demeurant à L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

par son gérant technique:

- Monsieur Roland SCHLEICH, maître-photographe, demeurant à L-6970 Hostert, 106 rue Andethana.

fonctions à laquelle ils ont été nommés conformément à la résolution des associés réunis en assemblée générale, procès-verbal documenté lors du présent acte constitutif et ayant tous pouvoirs vis à vis des tiers pour engager la prédite société.

2.- Monsieur Roland SCHLEICH, prédit, agissant en nom personnel.

3.- Monsieur Jean-Paul SCHMIT, retraité, demeurant à L-7346 Mullendorf, op der Baach.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "RCF S.à.r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- LUX-EURO-TRADE S.à.r.l, avec siège à Belvaux	94 parts
- Monsieur Roland SCHLEICH, prédit	31 parts
TOTAL: CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES	125 parts

Par les présentes, Monsieur Roland SCHLEICH, prénommé, déclare céder et transporter les trente et une (31) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Jean-Paul SCHMIT, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de TROIS MILLE CENT EUROS (EUR 3.100,-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "RCF S.à.r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "RCF S.à.r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- LUX-EURO-TRADE S.à.r.l, avec siège social à Belvaux	94 parts
- Monsieur Jean-Paul SCHMIT, prédit	31 parts
TOTAL: CENT VINGT-CINQ PARTS SOCIALES:	125 parts

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet le courtage de travaux de photographie, prestations dans le domaine de la présentation et de la commercialisation d'oeuvres photographiques, prestations de services dans le domaine de la communication et l'organisation d'événements en général pour son propre compte ou pour le compte de tiers, ainsi que toute opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission à compter de ce jour:

- Monsieur Roland SCHLEICH, prédit, dans la fonction de gérant technique et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Madame Carmen LEARDINI, prédite, dans la fonction de gérante unique.

Quatrième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Leardini; Schleich; Schmit, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2009. Relation: EAC/2009/1680. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009048307/203/72.

(090055726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Nucleus Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.101.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 avril 2009 à 10 heures

Première résolution

L'Assemblée constate qu'il avait une erreur matérielle dans le nom d'un de ses Administrateurs, à savoir le nom complet de Monsieur DE LA BOULAYE, est Monsieur SEURRAT DE LA BOULAYE Arnould, son adresse restant inchangée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur Délégué:

Monsieur Vincent J. Derudder, 20, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, il pourra engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait analytique aux fins de l'Enregistrement et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUCLEUS MANAGEMENT SA

Vincent J. Derudder

Référence de publication: 2009048539/9516/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04968. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

AAS (Ambient Activity Systems) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Ambient Activity Systems Consulting S.à r.l.).

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 130.713.

L'an deux mille neuf, le trois avril,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Shafagh SHAHABI, pédagogue, demeurant à 52, rue des Églantiers, L-1457, Luxembourg;
- 2.- Monsieur Reza RAZAVI EBRAHIMI, chercheur en Sciences de l'Information et de la Communication, demeurant à 52, rue des Églantiers, L-1457, Luxembourg;

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "Ambient Activity Systems Consulting S.à r.l.", avec siège social à L-1457 Luxembourg, 52, rue des Églantiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.713, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

II) Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2078 du 24 septembre 2007.

III) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

IV) Ensuite les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouveau deuxième paragraphe à l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Elle peut également agir comme gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en AAS (Ambient Activity Systems) S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de AAS (Ambient Activity Systems) S.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers à L-3895 Foetz, Ecocostart- Centre d'entreprise et d'innovation, Bâtiment 1, rue de l'Industrie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. paragraphe 1^{er}.** Le siège social est établi à Foetz, Grand-Duché de Luxembourg."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sh. Shahabi, R. Razavi Ebrahimi, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009048309/212/49.

(090055751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Olivant Investments Switzerland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

In the year two thousand and nine on the thirty-first day of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of "Olivant Investments Switzerland S.A.", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 135.492, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, under the name of Rocket Investments S.à r.l., on December 27, 2007, published in Memorial C, number 407 of February 16, 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on June 6, 2008, published in Memorial C number 1848 of July 26, 2008.

The meeting was presided by M^e Martin Michard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Basile Fémelat, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all shareholders are duly represented at this meeting.

II) The shareholders confirm through their proxyholder having knowledge of the agenda of the meeting and the proxyholder waives, in the name and for the account of the shareholders, the convening formalities. Considering the above, the shareholders may validly vote, through their proxyholder, with respect to their shares on all the items of the agenda below.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

43187

Agenda:

To consider and, if thought fit, pass the following resolutions:

1. Amendment of the date of the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company, currently set to occur on 31st March of each year, to 30th June of each year, and to 26th June 2009 as to the first annual general meeting.

2. Amendment of title V (General Meeting), article 13, second paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the proposed amendment in item 1 of the above agenda.

The meeting took the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved at this meeting of the shareholders of the Company to amend the date of the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company, currently set to occur on 31st of March of each year, to 30th June of each year, and to 26th June 2009 as to the first annual general meeting.

Second resolution

It is hereby resolved to amend title V (General Meeting), article 13, second paragraph of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 30th June of each year, except for the first annual general meeting which will be held on the 26th June 2009."

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the members of the bureau, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the members of the bureau and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the members of the bureau, all known to the notary by first and surnames, civil status and residences, they signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le trente et un jour du mois de mars.

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de "Olivant Investments Switzerland S.A.", ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.492, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, sous la dénomination de Rocket Investments S.à r.L, le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 407 du 16 février 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, le 6 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1848 du 26 juillet 2008.

L'assemblée a été présidée par Maître Martin Michard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Maître Andreas Heinzmann, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Maître Basile Fémelat, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il apparaît d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont dûment représentés à cette assemblée.

II) Les actionnaires confirment par la voix de leur mandataire connaître l'ordre du jour de l'assemblée et le mandataire renonce, au nom et pour le compte des actionnaires, au délai de convocation. En vertu de ce qui précède, les actionnaires peuvent valablement voter, par la voix de leur mandataire, concernant leurs actions sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

La liste de présence, signée par le détenteur de la procuration des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations et sera soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

De délibérer et, s'il s'avère opportun, de passer les résolutions suivantes:

1. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, actuellement stipulée d'avoir lieu le 31 mars de chaque année, au 30 juin de chaque année, et au 26 juin 2009 s'agissant de la première assemblée générale annuelle.

2. Modification du titre V (Assemblée Générale), article 13, deuxième paragraphe des statuts de la Société en vue de refléter la modification proposée au point 1 de l'ordre du jour ci-dessus.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé par la présente lors de cette assemblée des actionnaires de la Société, de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, actuellement stipulée d'avoir lieu le 31 mars de chaque année, au 30 juin de chaque année, et au 26 juin 2009 s'agissant la première assemblée générale annuelle.

Deuxième résolution

Il est décidé par la présente de modifier le titre V (Assemblée Générale), article 13 deuxième paragraphe des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"L'assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première assemblée générale annuelle qui se tiendra le 26 juin 2009."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des membres du bureau, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français. A la requête des membres du bureau et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de cet acte aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Michard, A. Heinzmann, B. Fémelat, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009048310/212/107.

(090055740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Microcap 07 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.025.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour MICROCAP 07 S.C.A., SICAR

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048313/4/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04048. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Preferred Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited liability company ("Aktiengesellschaft") PREFERRED RETAIL S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg 31 boulevard Prince Henri,

registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 121.179 (hereinafter referred to as the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Marc Lecuit, then notary residing in Redange-sur-Attert, on the 17th of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2365 of the 19th of December 2006, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of Me Jean SECKLER on the 29th of June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2017 dated on 18th September 2007.

The Meeting was opened with Jean-Philippe FRANCOIS, lawyer, professionally residing in Luxembourg being in the chair.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo and the meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victo Hugo.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

The Chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies signed by the appearing persons and the Notary, shall remain here annexed to be registered with the Minutes.

II. As appears from the attendance list, the 38 153 (thirty-eight thousand one hundred fifty-three) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) in order to reduce it from its current amount of forty-seven thousand six hundred ninety euro and eighty cents (EUR 47,690.80.-) represented by thirty-eight thousand one hundred fifty-three (38,153) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents euro (EUR 1,25) each to an amount of forty-seven thousand four hundred forty euro and eighty cents euro (EUR 47,440.80.-) represented by thirty-seven thousand nine hundred fifty-three (37,953) shares with a nominal value of one Euros and twenty-five cents euro (EUR 1,25) each.

Realisation of such a reduction by:

- The reimbursement to John KEHOE of an amount of one hundred twelve thousand six hundred euro (EUR 112,600.-) and cancellation of sixty-five (65) existing A shares held by him,

- The reimbursement to Winfried Böttger of an amount of one hundred twelve thousand six hundred euro (EUR 112,600.-) and cancellation of sixty-five (65) existing B shares held by him,

- The reimbursement to Iann QUINN of an amount of sixty thousand six hundred twenty-seven euro (EUR 60.627.-) and cancellation of thirty-five (35) existing C shares held by him,

- The reimbursement to Enda QUINN of an amount of sixty thousand six hundred twenty-seven euro (EUR 60.627.-) and cancellation of thirty-five (35) existing C shares held by him.

- The reimbursement will be appropriated from share premium account of the Company

The above capital reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association to reflect the capital reduction and give it the following wording:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at forty-seven thousand four hundred forty euro and eighty cents euro (EUR 47,440.80.-) represented by thirty seven thousand nine hundred fifty-three (37,953) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents euro (EUR 1,25) each."

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolutions.

First resolution

The meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) in order to reduce it from its current amount of forty-seven thousand six hundred ninety euro and eighty cents (EUR 47,690.80.-) represented by thirty-eight thousand one hundred fifty-three (38,153) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents euro (EUR 1,25) each to an amount of forty-seven thousand four hundred forty euro and

eighty cents euro (EUR 47,440.80) represented by thirty-seven thousand nine hundred fifty-three (37,953) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents euro (EUR 1,25) each.

Realisation of such a reduction at the shares fair value by:

- The reimbursement to John KEHOE of an amount of one hundred twelve thousand six hundred euro (EUR 112,600.-) and cancellation of sixty-five (65) existing A shares held by him,
- The reimbursement to Winfried Böttger of an amount of one hundred twelve thousand six hundred euro (EUR 112,600.-) and cancellation of sixty-five (65) existing B shares held by him,
- The reimbursement to Iann QUINN of an amount of sixty thousand six hundred twenty-seven euro (EUR 60.627.-) and cancellation of thirty-five (35) existing C shares held by him,
- The reimbursement to Enda QUINN of an amount of sixty thousand six hundred twenty-seven euro (EUR 60.627.-) and cancellation of thirty-five (35) existing C shares held by him,
- The reimbursement will be appropriated from the share premium account of the Company.

The above capital reduction is subject to the provisions of article 69 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Power to be granted to the board of managers to execute the conditions of reimbursement.

The board of managers has confirmed the fair value of the shares by a resolution taken on the 26th of March 2009.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 5, first and second paragraphs, of the articles of association that henceforth will be read as follows:

" **Art. 5.** The "subscribed corporate capital amounts to forty-seven thousand four hundred forty euro and eighty cents euro (EUR 47,440.80) represented by thirty-seven thousand nine hundred fifty-three (37,953) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents euro (EUR 1,25) each."

Costs & Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its share capital reduction, have been estimated at about one thousand three hundred Euros (EUR 1.300.-).

There being no further business before the meeting, the latter was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing persons, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des obengenannten Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am siebenundzwanzigsten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung (die "Hauptversammlung") der Aktionäre der Aktiengesellschaft (die "Aktiengesellschaft") PREFERRED RETAIL S.A., mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 31, Boulevard Prince Henri, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.179 (nachfolgend als die "Gesellschaft" bezeichnet) abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde des Notars Maître Marc Lecuit, mit damaligem Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 17. Oktober 2006 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 2365 am 19. Dezember 2006 und die Satzung der Gesellschaft wurde letztmalig abgeändert durch notarielle Urkunde des Notars Jean SECKLER am 29. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 2017 datiert auf den 18. September 2007.

Die Hauptversammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Jean-Philippe FRANCOIS, Anwalt, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Frau Isabel DIAS, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

und die Hauptversammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Corinne PETIT beruflich ansässig in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Nachdem das Büro der Hauptversammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar zu beurkunden.

Der Vorsitzende ersucht den Notar zu beurkunden, dass:

IV. Die anwesenden oder vertretenden Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Namensaktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste und Vollmachten unterschrieben von den anwesenden Personen und von dem Notar, werden dieser Urkunde beigelegt und verbleiben bei dem Protokoll.

V. Sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle 38.153 (achtunddreißigtausend einhundertdreiundfünfzig) Namensaktien, darstellend das vollständige Gesellschaftskapital der Gesellschaft, vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig entscheiden kann, über die die Aktionäre vor der Hauptversammlung unterrichtet wurden.

VI. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Entscheidung über die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zweihundertfünfzig Euros (EUR 250.-) um es von dem bisherigen Betrag in Höhe von siebenundvierzigtausend sechshundertneunzig Euros und achtzig Cents (EUR 47,690.80.-) eingeteilt in achtunddreißigtausend einhundertdreiundfünfzig (38,153) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) je Aktie auf einen Betrag in Höhe von siebenundvierzigtausend vierhundertvierzig Euros und 80 Cents (EUR 47,440.80.-) eingeteilt in siebenunddreißigtausend neunhundertdreiundfünfzig (37,953) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) je Aktie.

Verwirklichung dieser Herabsetzung durch:

Die Rückzahlung an John KEHOE eines Betrags in Höhe von einhundertzwölftausend sechshundert Euros (EUR 112,600.-) und Streichung von fünfundsechzig (65) durch ihn gehaltener A Anteile,

Die Rückzahlung an Winfried BOETTGER eines Betrags in Höhe von einhundertzwölftausend sechshundert Euros (EUR 112,600.-) and Streichung von fünfundsechzig (65) durch ihn gehaltener B Anteile,

Die Rückzahlung an Iann QUINN eines Betrags in Höhe von sechzigtausend sechshundertsiebenundzwanzig Euros (EUR 60.627.-) und Streichung von fünfunddreißig (35) durch ihn gehaltener C Anteile,

Die Rückzahlung an Enda QUINN eines Betrags in Höhe von sechzigtausend sechshundertsiebenundzwanzig Euros (EUR 60.627.-) und Streichung von fünfunddreißig (35) durch ihn gehaltener C Anteile,

Die Rückzahlungen werden vom Konto von der Aktienprämie der Gesellschaft getätigt.

Die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft unterliegt Artikel 69 des des abgeänderten Gesetzes vom 10.August 1915 betreffend Gesellschaften.

Übertragung der Befugnisse zur Festlegung der Art und Weise der Rückzahlung auf den Geschäftsführerrat.

2. Anschließende Anpassung von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung um die Kapitalherabsetzung wiederzugeben mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundvierzigtausend vierhundertvierzig Euros und achtzig Cents (EUR 47,440.80.-) eingeteilt siebenunddreißigtausend neunhundertdreiundfünfzig (37,953) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) pro Aktie."

3. Verschiedenes.

Nach Zustimmung der Berichte des Vorsitzenden und Feststellung der ordnungsgemäßen Zusammensetzung, fasst die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Beschluss über die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zweihundertfünfzig Euros (EUR 250.-) um es von dem bisherigen Betrag in Höhe von siebenundvierzigtausend sechshundertneunzig Euro und achtzig Cents (EUR 47,690.80) eingeteilt in achtunddreißigtausendeinhundertdreiundfünfzig (38,153) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) je Aktie auf einen Betrag in Höhe von siebenundvierzigtausend vierhundertvierzig Euros und 80 Cents (EUR 47,440.80.-) eingeteilt in siebenunddreißigtausendneuhundertdreiundfünfzig (37,953) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) je Aktie.

Verwirklichung dieser Herabsetzung durch:

- Die Rückzahlung an John KEHOE eines Betrags in Höhe von einhundertzwölftausend sechshundert Euro (EUR 112,600.-) und Streichung von fünfundsechzig (65) durch ihn gehaltener A Anteile,

- Die Rückzahlung an Winfried BOETTGER eines Betrags in Höhe von einhundertzwölftausendsechshundert Euro (EUR 112,600.-) and Streichung von fünfundsechzig (65) durch ihn gehaltener B Anteile,

- Die Rückzahlung an Iann QUINN eines Betrags in Höhe von sechzigtausendsechshundertsiebenundzwanzig Euro (EUR 60.627.-) und Streichung von fünfunddreißig (35) durch ihn gehaltener C Anteile,

- Die Rückzahlung an Enda QUINN eines Betrags in Höhe von sechzigtausendsechshundertsiebenundzwanzig Euro (EUR 60.627.-) und Streichung von fünfunddreißig (35) durch ihn gehaltener C Anteile,

Die Herabsetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft unterliegt Artikel 69 des des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Gesellschaften.

Übertragung der Befugnisse auf den Geschäftsführerrat zur Festlegung der Art und Weise der Rückzahlung.

Der Geschäftsführerrat hat den Marktpreis der Aktien durch Beschluss vom 26. März 2009 bestätigt.

Zweiter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Feststellungen und Beschlüsse, wird beschlossen die Absätze eins und zwei von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung anzupassen, so dass folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenundvierzigtausend vierhundertvierzig Euro und achtzig Cents (EUR 47,440.80) eingeteilt siebenunddreißigtausendneuhundertdreiundfünfzig (37,953) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) pro Aktie."

Kosten & Gebühren

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Honorare, gleich welcher Art, welche von der Gesellschaft getragen werden und die im Zusammenhang mit der Kapitalherabsetzung stehen, werden auf eintausenddreihundert Euros (EUR 1.300.-) geschätzt.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden, wurde diese für beendet erklärt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher English spricht, stellt hiermit fest, dass auf den Wunsch der erschienenen Personen, diese Satzung in englischer Sprache, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprach abgefasst wird, auf Nachfrage der erschienenen Personen, und im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, soll die englische Fassung ausschlaggebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J.P. François, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12666. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048353/5770/206.

(090055589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Dahlia A SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.081.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour DAHLIA A SICAR S.C.A.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048316/4/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04063. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Private Equity Portfolio 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.672.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour Private Equity Portfolio 2007 S.C.A., SICAR

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048318/4/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04051. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.080.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA B SICAR S.C.A.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009048320/4/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04061. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Manacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 82.086.

Le bilan au 23/11/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048323/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Trank Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.407.

In the year two thousand nine, on the third of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of TRANK HOLDING S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.407, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated June 13th, 2007 published in the Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, under number 2265, dated October 10th, 2007 (the "Company"). The articles of association (the "Articles") have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Dorothée SCHULZ, employee, with professional address at Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary, Mrs Corinne PETIT, employee, with same professional address.

The Meeting elected as Scrutineer, Mrs Isabel DIAS, employee, with same professional address.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attached attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will also be registered with the present deed.

II. It appears from the attached attendance list that all of the three million one hundred thousand (3,100,000) shares (the "shares") with a par value of one Cent (0.01 EUR) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

(1) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one Cent (0.01 EUR) per share to an amount of five hundred thirty-one thousand euro (531,000.- EUR) to be finally divided into fifty-three million one hundred thousand (53,100,000) shares having each a par value of one Cent (0.01 EUR), by the creation and issue of fifty million (50,000,000) new additional shares (the "new shares"), each with a par value of one Cent (0.01 EUR) and issued with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on, against contributions in cash;

(2) To have all these new shares subscribed by the current shareholder of the Company, being SWERTIA Foundation, with registered office at 6 Heiligkreuz, 9490 Vaduz, Liechtenstein;

(3) To amend Article five (5) paragraph five point one (5.1.) of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase and to give it the henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at five hundred thirty-one thousand euro (531,000.- EUR) divided into fifty-three million one hundred thousand (53,100,000) shares having a nominal value of one Cent (0.01 EUR) each.";

(4) Miscellaneous.

After deliberation the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a par value of one Cent (0.01 EUR) per share to an amount of five hundred thirty-one thousand euro (531,000.- EUR) to be finally divided into fifty-three million one hundred thousand (53,100,000) shares having each a par value of one Cent (0.01 EUR), by the creation and issue of fifty million (50,000,000) new additional shares, each with a par value of one Cent (0.01 EUR) and issued with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on, against contributions in cash.

Subscription and Payment

The current shareholder of the Company, SWERTIA Foundation, with registered office at 6 Heiligkreuz, 9490 Vaduz, Liechtenstein,

declares to subscribe to all the fifty million (50,000,000) new shares of one Cent (0.01 EUR) each, for a total subscription price of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) which have been fully paid by a contribution in cash so that the amount is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Pursuant to the First Resolution the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the Articles of Association as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at five hundred thirty-one thousand euro (531,000.- EUR) divided into fifty-three million one hundred thousand (53,100,000) shares having a nominal value of one Cent (0.01 EUR) each."

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or change in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"assemblée") de TRANK HOLDING S.A. une société anonyme ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.407, constituée en vertu d'un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence au Niederanven, du 13 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2265, datant du 10 octobre 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Dorothee SCHULZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations "ne varietur", une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les trois millions cent mille (3.100.000) actions (les "Actions") d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmentation du capital souscrit à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (500.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, à un montant de cinq cent trente et un mille euros (531.000.- EUR) finalement divisé en cinquante-trois millions cent mille (53.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, par la création et l'émission de cinquante millions (50.000.000) nouvelles actions, (les "nouvelles actions"), avec une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, par un apport en numéraire;

(2) Souscription de toutes ces nouvelles actions par l'actionnaire actuel de la Société, SWERTIA Foundation, ayant son siège social au 6 Heiligkreuz, 9490 Vaduz, Liechtenstein;

(3) Modification de l'Article cinq (5) paragraphe cinq point un (5.1.) des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille euros (531.000.- EUR) divisé en cinquante-trois millions cent mille (53.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR), chacune.";

(4) Divers

Après délibération, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (500.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, à un montant de

cinq cent trente et un mille euros (531.000.- EUR) finalement divisé en cinquante-trois millions cent mille (53.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, par la création et l'émission de cinquante millions (50.000.000) nouvelles actions, (les "nouvelles actions"), avec une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, par un apport en numéraire.

Souscription et Paiement

L'actionnaire actuel de la Société, SWERTIA Foundation, ayant son siège social au 6 Heiligkreuz, 9490 Vaduz, Liechtenstein,

déclare souscrire à toute les cinquante millions (50.000.000) nouvelles actions, d'un cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix de souscription total de cinq cent mille euros (500.000.- EUR), lequel montant a été entièrement payé par un apport en numéraire de sorte que le montant est désormais à la disposition de la Société, dont preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à la Première Résolution l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la société comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent trente et un mille euros (531.000.- EUR) divisé en cinquante-trois millions cent mille (53.100.000) actions, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR), chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties, le présent acte et rédigés en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte en langue française et langue anglaise, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. Schulz, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2009. LAC/2009/13692. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048357/5770/155.

(090055605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

CCEEP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.806.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCEEP Participations S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048329/9394/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04365. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Ferromin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.680.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048325/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03757. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Garage Faber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 97.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FABER S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009048330/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01898. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Travil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.199.

RECTIFICATIVE

Le bilan rectificatif au 31/12/07 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/07 déposé le 24/11/2008 n° L080171943.04) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048331/6102/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00998. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pathway Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.092.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/07 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/07 déposé le 24/11/2008 n° L080171953.04) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048332/6102/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01000. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Ferromin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.680.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048327/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Alaneda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 54.301.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/07 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/07 déposé le 24/11/2008 n° L080171958.04) a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048333/6102/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01004. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 1, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 89.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Horlogerie-Bijouterie LIMPACH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009048334/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01916. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Garage Faber Ell Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 60, Réidenerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE FABER ELL SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009048335/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01902. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

MF Conseils (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048368/10136/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04970. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Etablissements J.L. Selenati Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 169, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 68.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS J.L. SELENATI SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009048336/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01894. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

DONP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5333 Moutfort, 38, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 110.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DONP SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009048337/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01892. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Fenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/04/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048381/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04588. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Encyclopaedia Universalis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 6.887.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

GOLDEN ROSE TRADING & SERVICES LIMITED, société de droit britannique avec siège à 2nd floor, De Burgh House, Market Road, Wickford, Essex SS12 0BB, ci-après le "le mandant",

ici représenté par Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ci-après le "le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 6.887, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mars 1965, publié au Mémorial C, numéro 35 du 10 avril 1965.

2. Que le capital social de la société ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A. s'élève actuellement à EUR 348.000,- (trois cent quarante-huit mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A.

4. Que le mandant est le propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A.

5. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

6. Que l'activité de la société ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS S.A. a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée, sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacqueline Honymus, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. LAC/2009/13835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009050114/9127/48.

(090058271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.